

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2017-49(DIR)

Date de convocation : 6 juin 2017
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 12
Absents : 10
Votants : 12
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-sept et le 20 juin, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA.

Messieurs Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Réorganisation territoriale dans le cadre du projet de service et modification de l'organigramme

Le Président FIAERT expose :

Lors de la validation du projet de service en février 2017, le directeur départemental avait indiqué qu'une réflexion devait être menée afin d'adapter l'organisation territoriale existante aux enjeux à venir en matière d'accompagnement du volontariat et de simplification administrative.

Actuellement, quatre niveaux organisationnels existent au sein du Corps départemental, à savoir :

- Les centres d'incendie et de secours ;
- Les compagnies territoriales, regroupant des centres d'incendie et de secours ;
- Les groupements territoriaux, regroupant des compagnies territoriales ;
- Les groupements fonctionnels de la direction départementale.

Aussi, au regard des enjeux de disponibilité, de simplification administrative et de couverture du territoire, mais aussi d'accompagnement du volontariat, il y a lieu de simplifier ces niveaux de

décisions en supprimant l'échelon du groupement territorial, afin de redonner des prérogatives de proximité aux compagnies territoriales.

Les centres d'incendie et de secours seront ainsi regroupés au sein de six compagnies en lieu et place des trois groupements territoriaux, avec pour objectif de renforcer le lien entre la direction et les chefs de centre, mais également entre les commandants de compagnie et les élus du territoire. La charge de travail précédemment assurée par le groupement territorial sera répartie sur les commandants de compagnie. À la tête de chaque compagnie, un binôme de commandement sera constitué d'un officier professionnel et d'un officier volontaire du même grade.

Un groupe de travail piloté par le directeur départemental adjoint a formulé plusieurs hypothèses, dont une a reçu l'assentiment de toutes les parties (chefs de groupements fonctionnels, chefs de groupements territoriaux, chefs de compagnies et chefs de centres).

Une présentation a été effectuée à l'ensemble des chefs de centre par le directeur départemental le 31 mars dernier et a reçu un avis favorable.

Les compagnies seront composées conformément au tableau suivant :



COMPAGNIE	BASSINS	CIS	EFFECTIFS/CIS	INTERVENTIONS	TOTAL INTERVENTIONS COMPAGNIE	EFFECTIFS BASSINS	EFFECTIFS/COMPAGNIES
Manosque	Manosque	MSQ	124	3537	5481	150	299
		TUL	26				
	Gréoux les Bains	GRX	32	1024		87	
		ESP	12				
		MRT	14				
	Riez	VLS	29	920		62	
		REZ	35				
		QSN	7				
		MST	12				
	Digne-les-Bains	Digne-les-Bains	DGN	112		2367	
THD			35				
JAV			35				
Vallée de l'Asse		MZL	24	283	58		
		BRA	34				
Forcalquier	Forcalquier	FRQ	50	1315	3224	75	241
		ETI	25				
	Reillanne	RLN	26	623		72	
		BNO	18				
		CRT	28				
	Oraison	ORS	48	1286		94	
VOX		46					
Sisteron	Sisteron	STR	54	1192	3013	97	285
		MTT	18				
		NYS	25				
	Peyruis	PYR	70	957		98	
		MEE	28				
	Château-Arnoux	CHT	67	864		90	
MLJ		23					
Barcelonnette	Ubaye	BCO	46	890	1322	56	122
		HTU	9				
		UPL	1				
	La Blanche Serre Ponçon	SYN	43	432		66	
BOL		23					
Castellane	Castellane	CST	47	442	1381	62	219
		PLD	15				
	Haut Verdon	ALO	25	350		57	
		CLM	32				
		LFX					
	Entrevaux	ENT	30	361		50	
		ANO	20				
	Saint André	AND	30	228		50	
BRM		20					

DEFINITION DES COMPAGNIES DU SDIS 04

COMPAGNIE BARCELONNETTE
NOMBRE D'INTERVENTIONS : 1322
NOMBRE DE SP : 122

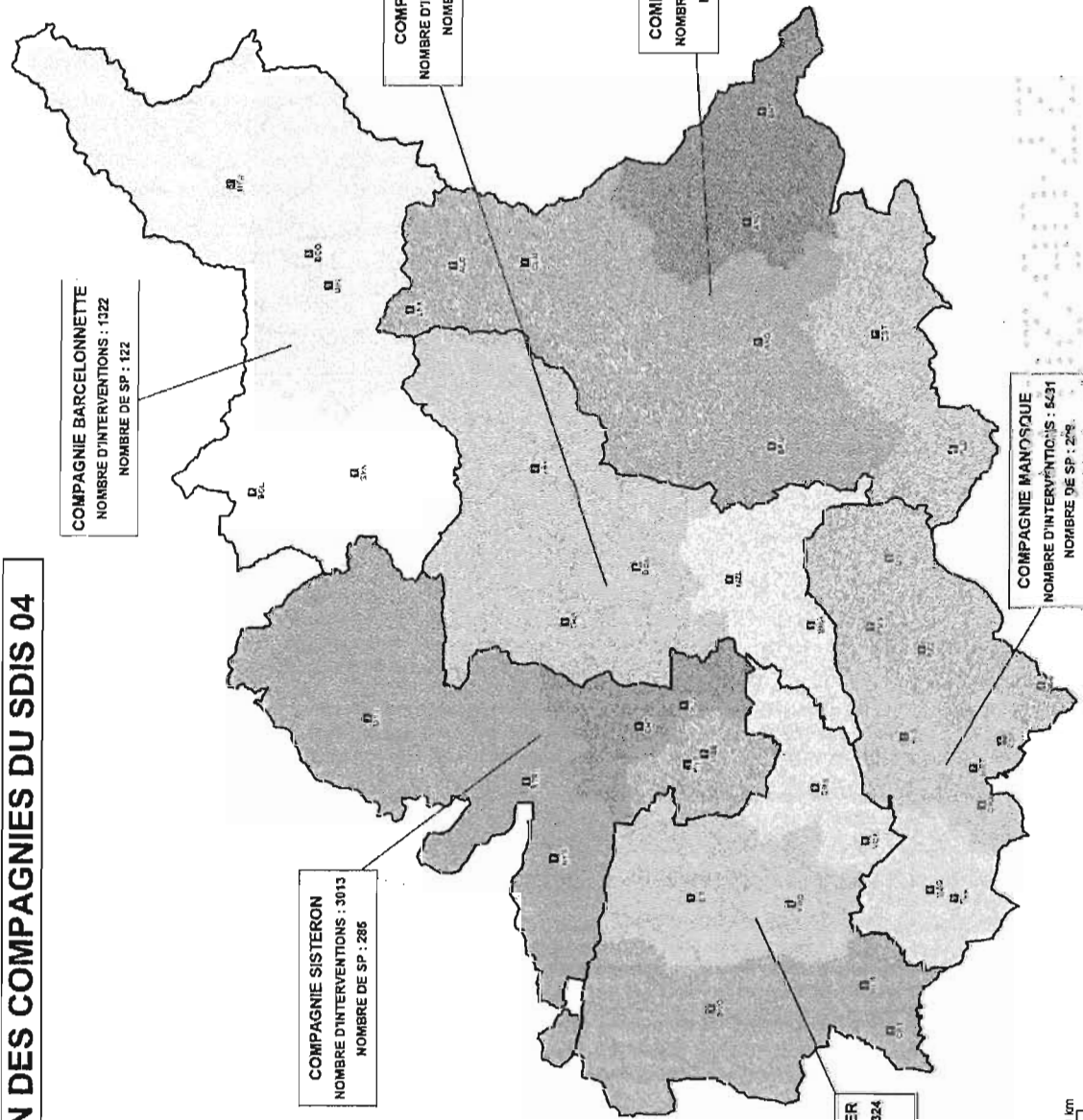
COMPAGNIE SISTERON
NOMBRE D'INTERVENTIONS : 3013
NOMBRE DE SP : 285

COMPAGNIE DIGNE
NOMBRE D'INTERVENTIONS : 2650
NOMBRE DE SP : 240

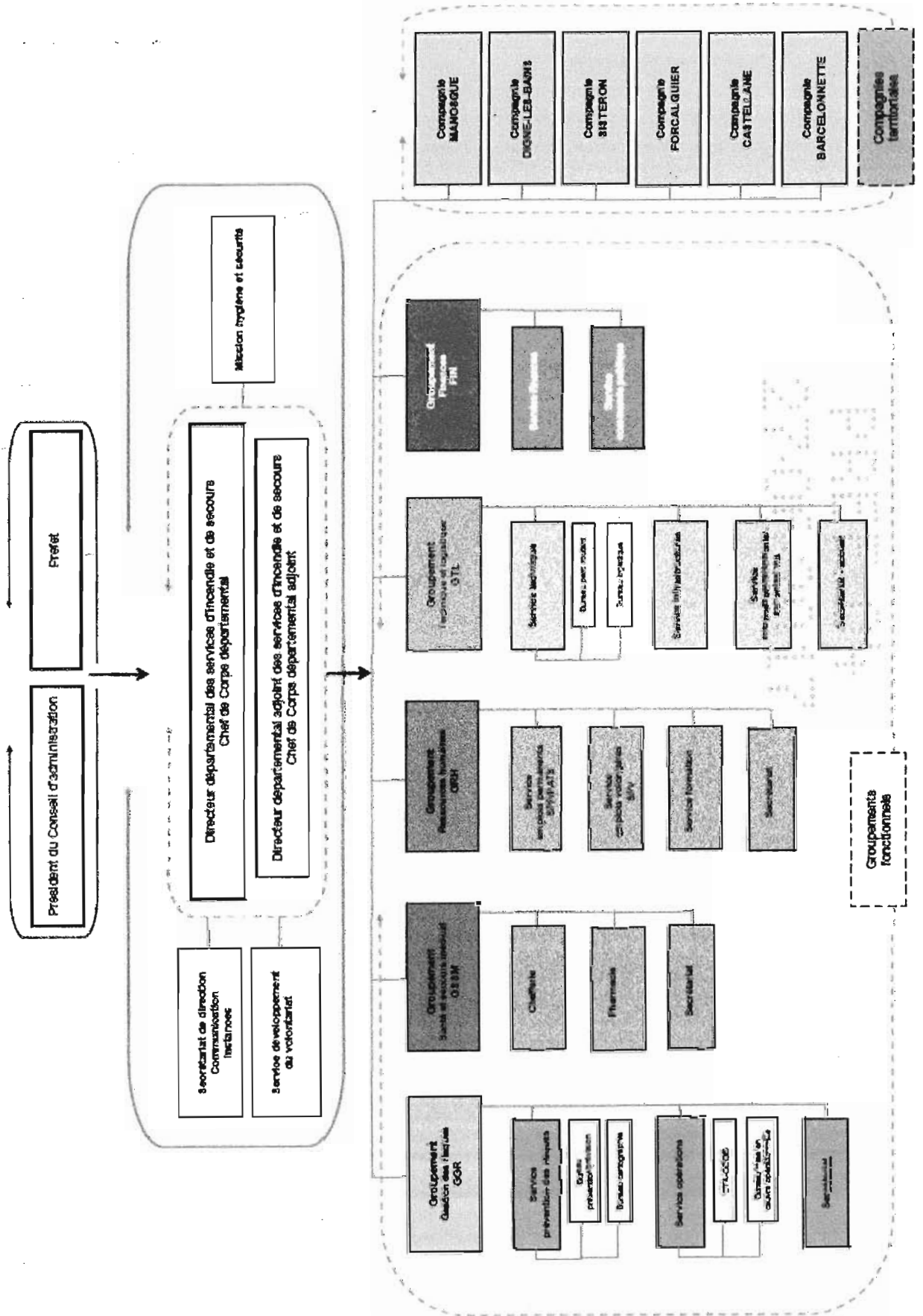
COMPAGNIE CASTELLANE
NOMBRE D'INTERVENTIONS : 1381
NOMBRE DE SP : 219

COMPAGNIE FORCALQUIER
NOMBRE D'INTERVENTIONS : 3324
NOMBRE DE SP : 241

COMPAGNIE MANOSQUE
NOMBRE D'INTERVENTIONS : 5231
NOMBRE DE SP : 279



ORGANIGRAMME DU CORPS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE – 1^{ER} SEPTEMBRE 2017



Cette réorganisation territoriale sera mise en place à compter du 1^{er} septembre 2017 et entraîne donc la modification de l'organigramme du corps départemental en conséquence.

CIS MANOSQUE

Chef(fe) du CIS Manosque, chef(fe) de la compagnie	Commandant – Cat.A
Officier de garde (3)	Lieutenant 1cl – Cat.B
Chef d'agrès tout engin (5)	Adjudant – Cat.C
Chef d'agrès une équipe (6)	Sergent – Cat.C

Secrétariat mutualisé des compagnies de Manosque et Forcalquier :

- Assistant(e)	Adjoint administratif – Cat.C
----------------	-------------------------------

CIS DIGNE-LES-BAINS

Chef(fe) du CIS Digne-les-Bains, chef(fe) de la compagnie	Capitaine – Cat.A
Adjoint au chef du CIS Digne-les-Bains	Lieutenant 1cl – Cat.B
Chef d'agrès tout engin, sous-officier de garde (5)	Adjudant – Cat.C
Chef d'agrès une équipe (6)	Sergent – Cat.C

Secrétariat mutualisé des compagnies de Digne-les-Bains et Castellane :

- Assistant(e)	Adjoint administratif – Cat.C
----------------	-------------------------------

CIS SISTERON

Chef(fe) du CIS Sisteron, chef(fe) de la compagnie	Capitaine – Cat.A
--	-------------------

Secrétariat mutualisé des compagnies de Sisteron et Barcelonnette :

- Assistant(e)	Adjoint administratif – Cat.C
----------------	-------------------------------

CIS FORCALQUIER

Chef(fe) du CIS Forcalquier, chef(fe) de la compagnie	Capitaine – Cat.A
---	-------------------

CIS BARCELONNETTE

Chef(fe) du CIS Barcelonnette, chef(fe) de la compagnie	Capitaine – Cat.A
---	-------------------

CIS CASTELLANE

Chef(fe) du CIS Castellane, chef(fe) de la compagnie	Capitaine – Cat.A
--	-------------------

Ces dispositions ont reçu l'avis favorable du comité départemental des sapeurs-pompiers volontaires le 23 mai 2017 et du comité technique le 13 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Claude FIAERT